

Contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine aux consultations publiques de la Commission européenne concernant (1) l'évaluation du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe 2014-2020 et (2) l'évaluation intermédiaire du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe 2021-2027

Cette contribution se concentre sur le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) dans le secteur du transport.

La Nouvelle-Aquitaine est une **région frontalière, maritime et de transit**. Située sur le Corridor Atlantique, qui relie la péninsule ibérique au nord de l'Europe, la Nouvelle-Aquitaine compte de nombreuses infrastructures répertoriées sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Parmi ces dernières figurent plusieurs lignes ferroviaires au niveau central et global, notamment reliées à l'Espagne, trois ports maritimes de commerce, des routes, ainsi que deux terminaux rail-route identifiés dans le RTE-T.

La Région accorde une grande importance au MIE, qui accompagne de nombreux projets sur son territoire. La Région Nouvelle-Aquitaine est coordinatrice de plusieurs d'entre eux.

Le MIE investit au plus près des territoires et rend visible le soutien de l'UE à des projets aux niveaux régional voire local.

En matière de transport, la Nouvelle-Aquitaine partage les **mêmes priorités** que l'Union européenne, tel que le report modal de la route vers le ferroviaire et le maritime, ou la décarbonation de tous les modes. C'est aussi le cas des liaisons transfrontalières, qui ne sont pas toujours favorisées au niveau national.

De plus, la Région Nouvelle-Aquitaine est très attachée à la **Facilité pour le déploiement des infrastructures de carburants alternatifs (AFIF)**. Ce dispositif au sein du MIE entre également en résonance avec son souhait de décarboner le mode routier, notamment par l'hydrogène pour la mobilité lourde.

Le MIE est donc un instrument essentiel, mais **son budget est mal dimensionné** vis-à-vis des besoins identifiés. De nombreux projets sont éligibles au MIE et beaucoup sont très bien évalués mais ne sont pas financés, faute de budget suffisant disponible. Le MIE a donc tendance à générer de fortes déceptions et une incompréhension parmi les porteurs de projet, ce que les acteurs de Nouvelle-Aquitaine ont eu à subir régulièrement. Des projets soumis par des ports maritimes ou des plateformes logistiques multimodales ont été rejetés à une voire plusieurs reprises, ou bien encore les montants octroyés sont parfois très éloignés des attentes.

En outre, la Région Nouvelle-Aquitaine remarque que le critère de maturité des projets est prépondérant dans la sélection des dossiers pour obtenir une subvention MIE, notamment concernant les « **flagship projects** ». Si la Région Nouvelle-Aquitaine connaît les projets phares de la Commission européenne (bien qu'ils n'aient pas de définition ni d'existence formelle), et qu'elle comprend le besoin impérieux pour le réseau transeuropéen de les faire avancer, le fait qu'ils soient soutenus en priorité a pour conséquence que les montants affichés au départ dans les appels ne sont en réalité pas réellement accessibles à tous les porteurs de projet. La Région demande à la Commission européenne de clarifier la notion de « **flagship projects** » – en fonction de leur budget, de leur avancement, de leur

criticité vis-à-vis de la stratégie européenne en matière de transport (exemple : fermeture d'un corridor, trafic transfrontalier, etc.) – et s'interroge sur la possibilité de leur attribuer une enveloppe dédiée.

Préparer un **dossier de candidature** en réponse à un appel à projets du MIE réclame un investissement très important en termes de temps mais également d'argent. Les formulaires à compléter sont lourds face au degré de concurrence des appels et aux chances limitées de réussite. Le processus est long et nécessite des compétences très spécifiques. La Région Nouvelle-Aquitaine regrette ainsi de constater que le recours à des cabinets de consultants externes est indispensable, pour faire face à ces exigences complexes.

Pour la période 2021-2027, la Commission européenne a choisi d'effectuer un « **frontloading** » du budget, en le concentrant très fortement sur les trois premières années de programmation. Cela crée des années blanches (2025, 2026, 2027 – hors potentiels appels à projets « reflow »), ce qui complique la gestion des grands projets mis en œuvre sur le long terme, en particulier ceux qui sont les moins avancés car ils ont le désavantage de ne pas être assez matures pour bénéficier de dotations lors des années les plus fortement dotées.

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine apprécie la **gestion centralisée** du MIE par la Commission européenne et son Agence exécutive CINEA. L'Agence réalise une bonne communication autour des appels à projets et est réactive quant aux questions posées sur leur contenu.

Toutefois, pendant la phase d'évaluation des candidatures, les chargés de projets de l'Agence CINEA sont difficilement joignables sur les dossiers déjà en cours. La Région Nouvelle-Aquitaine s'interroge sur les moyens dédiés à l'Agence CINEA en termes de personnel et s'ils sont suffisants.

Aussi, la Nouvelle-Aquitaine relève que le MIE offre un **cadre très exigeant** à la conduite de projets, qui peut être difficile à comprendre pour le coordinateur et les partenaires du projet. De plus, cette exigence a pour corolaire une complexité administrative qui gagnerait à être allégée et simplifiée, notamment concernant le nombre de documents à compléter.

En comparaison de la période 2014-2020, le **MIE 2021-2027** a été simplifié en termes de :

- Remontées de dépenses, qui se font désormais annuellement plutôt qu'en une seule fois à la fin du projet ;
- Souplesse pendant la durée du projet, en réduisant le nombre de cas nécessitant un recours à l'avenant ;
- Flexibilité budgétaire entre les partenaires d'un projet ;
- Réduction du nombre de jalons ;
- Visibilité anticipée du contenu et du calendrier des appels à projets.

Ces améliorations sont concrètes et appréciées.

Dans le contexte de l'évaluation intermédiaire du MIE 2021-2027 et dans la perspective d'un **MIE post 2027** :

- Le budget du MIE devrait augmenter pour mieux répondre aux besoins du RTE-T.
- Pour diminuer la lourdeur des dossiers de candidature, la Région Nouvelle-Aquitaine suggère de réfléchir à un système de présélection des projets, avec une procédure en deux étapes. Une

autre piste pourrait consister à lancer des appels à projets consacrés à certaines priorités, avec des budgets dédiés, de façon à éviter les déceptions.

- La charge administrative du MIE devrait être allégée pour faciliter le rôle des coordinateurs de projets :
 - Le calendrier des appels à projets devrait être modifié de manière à publier les résultats après l'été et à négocier les conventions de financement avant la fin d'année.
 - Le délai entre la publication des résultats et la signature de la convention de financement devrait être réduit.
 - Un système de délégation de signature devrait être institué pour toutes les parties à une convention de financement.

 - Des lignes directrices devraient être établies et partagées avec tous les partenaires d'un projet (en particulier transfrontalier) pour établir une compréhension commune des attentes de l'UE.
 - Davantage de documents support devraient être disponibles et dédiés à la phase de mise en œuvre des projets, y compris sur l'utilisation des plateformes en ligne de l'Agence CINEA.
 - Les formulaires et documents à fournir devrait être rationalisés et simplifiés (exemple : sur les contrats).
 - Les coordinateurs de projets devraient avoir la possibilité d'utiliser leurs propres documents.
 - Pour une meilleure coordination entre les partenaires et un meilleur suivi de l'exécution des projets MIE avec le chargé de projet à l'Agence CINEA, des outils uniformisés pourraient être mis en place tels qu'une plateforme en ligne, où il serait possible de charger l'ensemble des documents et informations demandés (livrables, comptes-rendus, documents importants, etc.), et non uniquement ceux destinés à valider les jalons fixés dans les conventions.

 - Pour chaque projet, une réunion de lancement devrait être systématiquement organisée entre tous les partenaires et le chargé de projet à l'Agence CINEA. Ce dernier devrait alors présenter toutes les règles européennes à respecter.
 - Le suivi des projets devrait automatiquement faire l'objet d'une réunion annuelle entre tous les partenaires d'un projet et le chargé de projet à l'Agence CINEA. Ce point d'étape permettrait de suivre l'état d'avancement du projet ainsi que les documents et informations demandés par l'Agence en vue du rapport final.
 - L'Agence CINEA devrait intensifier son soutien auprès des coordinateurs, notamment dans la perspective de la clôture des projets.
 - Des séminaires annuels devraient être accessibles à tous les coordinateurs de projets MIE. Les règles pourraient ainsi être rappelées régulièrement, par exemple en termes d'obligations de communication.